

**REPOSE DE GAZIFERE INC. A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEF DE L'OUTAOUAI À GAZIFERE INC. RELATIVE A LA FERMETURE REGLEMENTAIRE DES LIVRES POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013, A L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2015 ET A LA MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015**

---

**PHASE 1 - FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES DE GAZIFÈRE INC. POUR L'EXERCICE 2013**

- 1. Références :**
- (i) R-3840-2013, décision D-2013-102, p. 25, par. 85;
  - (ii) B-0020, GI-3, doc.1.2.2, p. 3;
  - (iii) B-0020, GI-3, doc.1.2.2, p. 4.

**Préambule :**

(i) « *Gazifère prévoit examiner plus en profondeur les installations de ses grands clients dont la consommation varie de façon importante au cours d'une journée afin de déterminer s'il y a lieu d'effectuer des modifications au système de mesurage chez ces clients dans le but d'accroître l'exactitude des lectures de consommation.* » [nous soulignons]

(ii) « [...] *tel que précisé l'an passé dans son dossier de fermeture des livres 2012, depuis le début de l'année 2013, Gazifère a identifié quelques clients industriels à grand débit qui semblent consommer peu de gaz naturel à certaines périodes et beaucoup à d'autres périodes.* » [nous soulignons]

(iii) « *L'étude des profils de consommation des 3 clients à grand débit de Gazifère, a permis d'identifier un seul client pour lequel une investigation plus détaillée de ses installations de mesurage était requise. Ce client consomme peu de gaz naturel à certaines périodes de l'année et beaucoup à d'autres périodes.* » [nous soulignons]

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez préciser si, pour Gazifère, les « grands clients » dont il est question à la référence (i), incluent tant les clients visés par le Tarif 5 (*Service à grand débit continu*), que les clients visés par le Tarif 6 (*Service à très grand débit continu*), selon les *Conditions de service et Tarif* de Gazifère, au 1er avril 2014. Le cas échéant, veuillez préciser si d'autres clients que ceux visés par les Tarifs 5 ou 6 sont désignés comme « grands clients ».

**Réponse 1.1 :**

**Dans le cadre de cette étude, Gazifère a étudié le profil de consommation des clients à grand débit qui se trouvent sous le tarif 5 et le tarif 9. Il est important de noter à cet égard qu'il n'y a présentement aucun client au tarif 6.**

**Gazifère a aussi considéré certains clients au tarif 1 ayant une importante consommation annuelle pour vite les éliminer de son analyse étant donné que ces clients ne possédaient pas du tout le profil de consommation recherché. En effet, ce sont surtout les usines de pâte et papier qui peuvent avoir un tel profil. Ces usines se trouvent aux tarifs 5 et 9 de Gazifère.**

- 1.2 Veuillez préciser (a) combien Gazifère compte de clients visés par le Tarif 5 (*Service à grand débit continu*) et (b) combien elle compte de clients visés par le Tarif 6 (*Service à très grand débit continu*). Le cas échéant, veuillez indiquer combien Gazifère compte de « grands clients » qui ne seraient pas visés par les Tarifs 5 ou 6.

**Réponse 1.2 :**

**Gazifère a un client au tarif 5 et aucun client au tarif 6. Pour ce qui est du tarif 9, on y trouve 3 clients dont 1 qui est également au tarif 5. Ce sont ces 3 clients à grand débit pour lesquels une étude des profils de consommation a été effectuée en 2013. En analysant leur profil de consommation, Gazifère a identifié un seul client pour lequel une investigation plus détaillée de ses installations de mesurage était requise. Ce client se trouve au tarif 9.**

- 1.2.1 Veuillez préciser combien Gazifère compte de tels clients dont la consommation varie de façon importante au cours d'une journée.
- 1.2.2 Veuillez préciser combien Gazifère compte de tels clients dont la consommation varie de façon importante entre certaines périodes de l'année.

**Réponse 1.2.1 et 1.2.2 :**

**D'abord, le client qui fait présentement l'objet d'une investigation plus détaillée de ses installations possède un profil de consommation qui varie de façon importante à la fois au cours d'une journée et entre certaines périodes de l'année.**

**D'autre part, un autre client à grand débit qui se trouve sous le tarif 9 possède lui aussi un profil de consommation qui varie à la fois de façon importante au cours d'une même journée et entre certaines périodes de l'année. Toutefois, il est important de noter qu'à la réouverture de cette usine, qui est survenue récemment, les installations de mesurage pour**

**ce client ont été construites dans le but de tenir compte de cette variabilité dans le profil de consommation de ce client. Une investigation plus détaillée n'était donc pas requise.**

1.3 Veuillez expliquer pourquoi « Gazifère a identifié des clients industriels à grand débit qui semblent consommer peu de gaz naturel à certaines périodes et beaucoup à d'autres périodes », où le contexte semble indiquer qu'il s'agit de périodes de l'année [référence (ii)], alors que Gazifère prévoyait initialement « examiner plus en profondeur les installations de ses grands clients dont la consommation varie de façon importante au cours d'une journée » [référence (i)].

**Réponse 1.3 :**

**Gazifère confirme qu'elle a regardé à la fois les profils de consommation des clients au cours d'une même journée et entre différentes périodes de l'année.**

- 2. Références :**
- (i) R-3793-2012, pièce A-0006, décision D-2012-083, p. 17, par. 41;
  - (ii) R-3840-2013, décision D-2013-102, p. 23;
  - (iii) B-0020, GI-3, doc.1.2.2, p. 1;
  - (iv) B-0020, GI-3, doc.1.2.2, p. 4.

**Préambule :**

(i) « Selon Gazifère, l'utilisation d'une estimation dans l'établissement du taux de gaz perdu constaté en fin d'année constitue le facteur majeur pouvant expliquer le taux élevé de gaz naturel perdu en 2011. »

(ii) « [75] Conformément à la décision D-2012-083 de la Régie, Gazifère a mis en place, au cours de l'année témoin 2012, une nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé en fin de mois. Elle présente la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon cette nouvelle méthode.

« [76] Le distributeur précise cependant que la nouvelle méthode n'a pu être implantée qu'en décembre 2012 et qu'elle a donc été appliquée rétroactivement afin d'évaluer le gaz naturel non facturé à la fin de chacun des 11 mois de l'année 2012. »

(iii) « Tel que demandé par la Régie dans sa décision D-2012-083, Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon cette méthode à la pièce GI-3, document 1.2.1. »

(iv) «L'étude des profils de consommation des 3 clients à grand débit de Gazifère, a permis d'identifier un seul client pour lequel une investigation plus détaillée de ses installations de mesurage était requise. Ce client consomme peu de gaz naturel à certaines périodes de l'année et beaucoup à d'autres périodes. Gazifère a entrepris les premières étapes de cette investigation chez le client en question au courant de l'année 2013. À cette étape-ci, Gazifère peut confirmer que l'appareil de mesurage installé chez ce client ne semble pas enregistrer adéquatement tout le gaz naturel qui est consommé lorsque le client utilise le gaz naturel au niveau minimum de sa consommation. » [nous soulignons]

#### **Demandes :**

2.1 Veuillez indiquer si la nouvelle méthode d'estimation du taux de gaz perdu est plus précise que la précédente.

#### **Réponse 2.1 :**

**La nouvelle méthode à laquelle Gazifère fait référence dans sa preuve correspond à la méthode comptable qui a été implantée en 2012 pour déterminer le gaz naturel non facturé en fin de mois. Cette nouvelle méthode comptable a été développée suite à la demande de la Régie dans le but de constater à l'état des résultats le gaz naturel non facturé en fin de mois. Depuis la mise en place de cette nouvelle méthode comptable, Gazifère établit le gaz naturel perdu sur une base mensuelle, tel que retrouvé à la pièce GI-3, document 1.2.1, à partir des volumes de ventes ajustés pour tenir compte des volumes non facturés La nouvelle méthode comptable n'avait pas pour but d'améliorer l'estimation du taux de gaz perdu. En effet, suite à la mise en place de cette nouvelle méthode comptable, le taux annuel de gaz perdu se situe sensiblement au même niveau que le taux annuel de gaz perdu établi avant sa mise en place (1,33% versus 1,30%).**

2.1.1 Dans l'affirmative, veuillez évaluer l'amélioration apportée à la précision de cette estimation.

#### **Réponse 2.1.1 :**

**s/o**

2.1.2 Dans la négative, veuillez évaluer les causes de l'absence d'amélioration de la précision de l'estimation.

## Réponse 2.1.2 :

s/o

2.2 Veuillez indiquer le volume estimé de gaz perdu associé au client dont il est question à la référence (iv).

## Réponse 2.2 :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 12.1 de la Régie à la pièce GI-12, document 1.

3. Référence : (i) B-0018, GI-3, doc. 1.2, p. 1.

## Préambule :

(i)

GAZIFÈRE INC. COMpte DE STABILISATION DU GAZ PERDU INCLUS À LA BASE DE TARIFICATION FERMETURE DES LIVRES 2013																
NO DE LIGNE	Description	DÉC 1	JAN 2	FÉV 3	MARS 4	AVRIL 5	MAI 6	JUIN 7	JUIL 8	AOÛT 9	SEPT 10	OCT 11	NOV 12	DÉC 13	TOTAL 13 MOIS 14	MOYENNE 13 MOIS 15
Gaz perdu 2011																
1	Stabilisation du gaz perdu	160,927	147,517	134,106	120,696	107,285	93,874	80,464	67,063	53,642	40,232	26,821	13,411	0	1,046,028	80,464
2	Aspect fiscal	45,703	41,805	38,086	34,278	30,460	26,660	22,852	19,043	15,234	11,426	7,617	3,809	(0)	297,072	22,852
3	Stabilisation nette	(1) 115,224	105,622	96,020	86,418	76,816	67,214	57,612	48,010	38,408	28,805	19,204	9,602	0	748,956	57,612
Gaz perdu 2012																
4	Stabilisation du gaz perdu	(2) 373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	373,687	4,857,936	373,687
5	Aspect fiscal	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	100,522	1,306,785	100,522
6	Stabilisation nette	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	273,165	3,551,151	273,165
Gaz perdu 2013																
7	Stabilisation du gaz perdu	-	109,266	111,675	(68,562)	87,857	89,062	74,956	111,241	53,826	234,763	96,373	219,620	233,174	1,353,251	104,096
8	Aspect fiscal	-	29,393	30,041	(18,443)	23,634	23,958	20,163	29,924	14,479	63,151	25,924	59,078	62,724	364,024	28,002
9	Stabilisation nette	(3) -	79,873	81,634	(50,119)	64,224	65,104	54,793	81,317	39,347	171,612	70,448	160,542	170,450	989,226	76,094
TOTAL																
10	Stabilisation du gaz perdu	534,615	650,470	619,480	425,821	569,829	556,824	529,107	551,982	491,156	648,692	498,891	606,718	606,661	7,257,215	559,247
11	Aspect fiscal	146,225	171,809	168,649	116,366	154,624	151,140	143,637	140,489	130,235	175,090	134,063	163,408	163,246	1,967,881	151,375
12	Stabilisation nette	388,390	458,661	450,820	309,455	414,205	405,484	385,570	402,493	350,920	473,583	362,818	443,310	443,616	5,289,334	406,872

NOTES: (1) Correspond au gaz perdu de l'année 2011 et récupéré en totalité dans l'année 2013 tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2012-163.  
(2) Correspond au gaz perdu de l'année 2012 qui sera récupéré dans les tarifs de l'année témoin 2014 tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2013-102.  
(3) Voir GI-3, document 1.2.1 page 1 de 1, lignes 15 à 17.

Original: 2014-04-17

GI-3  
Document 1.2  
Page 1 de 1  
Requête 3884-2014

**Demande :**

- 3.1. Veuillez expliquer pourquoi les quantités de gaz perdu en septembre, novembre et décembre sont plus de deux fois supérieures à la moyenne annuelle.

**Réponse 3.1 :**

**Il est important de noter que le tableau reproduit ci-dessus ne permet pas de conclure que les quantités de gaz perdu en septembre, novembre et décembre sont plus de deux fois supérieures à la moyenne annuelle. En effet, ce tableau fournit les montants cumulatifs inclus au compte de stabilisation du gaz perdu retrouvé au bilan. Par exemple, pour le gaz perdu 2013, les montants en dollars retrouvés dans ce tableau, aux lignes 7 à 9, colonne 10, correspondent aux montants cumulatifs de janvier à septembre comptabilisés dans le compte de stabilisation du gaz perdu avant et après impôts.**

**Les volumes en m<sup>3</sup> de gaz perdu réels 2013 se trouvent plutôt à la pièce GI-3, document 1.2.1, ligne 3. En regardant ces volumes de gaz perdu mensuels, on constate qu'il existe une certaine volatilité quant au taux de gaz perdu mensuel. À cet égard, Gazifère note que la preuve de Gaz Métro dans le dossier tarifaire 2014 (R-3837-2013), à la pièce Gaz Métro-11, document 29, page 3 de 4, section 3, intitulée « Comparaison avec l'industrie », fait aussi état de cette volatilité dans l'industrie.**

4. **Références :** (i) B-0002, Demande, p. 3, par. 14;  
(ii) B-0037, GI-7, doc. 1.1, p.1.

**Préambule :**

(i) « *Gazifère demande l'autorisation de mettre fin au suivi du projet de renforcement du Chemin Pink [...]* »

(ii)

**Chemin Pink**  
**Financial Feasibility - 55/30 year Horizon**  
**Parameters and Results**

Line No.	Col. 1 Description	Col. 2	Col. 3 Year 0	Col. 4 Year 1	Col. 5 Year 2	Col. 6 Year 3	Col. 7 Year 4	Col. 8 Year 5	Col. 9 Year 6-55/30
<b>FEASIBILITY PARAMETERS</b>									
1.	Discount Rate		6.09%						
2.	CCA Rate		6.00%						
3.	Tax Rate		30.90%						
4.	Municipal Tax rate		0.75%						
5.	Capital Tax Rate		0.24%						
6.	Customer Revenue Horizon								
7.	Residential (Years)		55						
8.	Commercial (Years)		30						
9.	Customer Additions								
10.	Residential			392	340	282	489	437	0
11.	Commercial			8	11	2	12	12	0
12.	Total Annual Volumes								
13.	Residential (m <sup>3</sup> )			392,000	1,124,000	1,309,500	2,517,000	3,443,000	3,880,000
14.	Commercial (m <sup>3</sup> )			264,037	1,296,577	886,623	1,197,750	1,364,850	1,448,400
15.	Capital Costs								
16.	Mains (Dollars)		2,335,399	985,958	388,967	232,230	834,321	933,664	0
17.	Services (Dollars)		0	512,050	498,455	537,232	580,719	521,283	0
18.	Meters (Dollars)		0	53,956	45,967	36,458	57,660	52,252	0
19.	Stations (Dollars)		39,004	0	0	0	0	0	0
20.	Annual Revenues (Dollars)			399,816	1,426,118	1,363,014	2,291,598	2,992,376	3,325,801
21.	Annual O&M (Dollars)			16,008	46,287	71,717	103,037	141,337	159,476
<b>FEASIBILITY RESULTS</b>									
22.	Net Present Value (Dollars)		1,934,880						
23.	Profitability Index		1.252						
24.	IRR		7.98%						
25.	Levelized Rate Impact (55 years)		-0.175%						
26.	Cross-Over Year		Year 7						

Note a) 50% effectivity considered for the first year revenues of customer adds

**Demandes :**

4.1 Veuillez justifier la cessation du suivi du projet du Chemin Pink.

**Réponse 4.1 :**

**Veuillez vous référer à la réponse à la question 6.3 de la Régie à la pièce GI-12, document 1.**

4.2 Le tableau suivant est issu de calculs effectués à partir du tableau cité à la référence (ii), pour les clients résidentiels :

	Réel	Réel	Réel	Prévision	Prévision	Prévision
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Années 6-55
Nouveaux clients	392	340	282	489	437	–
Moyenne par nouveau client (m <sup>3</sup> )	1000	2152	658	2469	2118	–
Clients totaux	392	732	1014	1503	1940	1940
Moyenne pour tous les clients (m <sup>3</sup> )	1000	1536	1291	1675	1775	2000

Veuillez expliquer pourquoi on observe une telle amplitude dans la variation de la consommation par nouveau client résidentiel selon l'année où ceux-ci s'ajoutent. Par exemple, les clients qui s'ajoutent à l'année 2 consomment plus de deux fois plus que ceux qui se sont ajoutés à l'année 1. Les clients qui s'ajoutent à l'année 4 consomment deux fois et demie plus que ceux de l'année 1 et 3,75 fois plus que ceux qui s'ajoutent à l'année 3.

**Réponse 4.2 :**

**La pièce GI-7 document 1.1, fait référence à un volume annuel de vente, tel que spécifié à la ligne 12 de cette même pièce. Or, comme les clients arrivent en cours d'année, Gazifère doit estimer un volume annuel de consommation en considérant l'ajout graduel de ces clients. Cette estimation est sujette à deux hypothèses :**

- 1- Un nouveau client est réputé arrivé en mi-année et ainsi avoir une consommation annuelle, cette première année, pondérée à 50% (1/2 année).**
- 2- Gazifère utilise une moyenne annuelle de consommation. Cette moyenne annuelle de consommation peut varier d'une année à l'autre en fonction de la consommation réelle annuelle observée en fin d'année.**



Voici le tableau d'analyse retrouvé dans la question et révisé en tenant compte de ces hypothèses :

Tableau d'analyse des clients résidentiels:

	Réel Année 1	Réel Année 2	Réel Année 3	Prévision Année 4	Prévision Année 5	Prévision Année 6+
Nouveaux clients	392	340	282	489	437	0
Moyenne par nouveaux clients (m3)	1,000	1,000	750	1,000	1,000	
Clients totaux	392	732	1,014	1,503	1,940	1,940
Moyenne pour tous les clients (m3) / consommation annuelle totale	2,000	2,000	1,500	2,000	2,000	2,000

On peut donc constater que la moyenne de consommation annuelle utilisée a été de 2 000 m<sup>3</sup>/an pour toutes les années à l'exception de l'année 3. La consommation annuelle utilisée pour les nouveaux clients correspond à la consommation annuelle moyenne d'une pleine année pondérée à 50% afin de tenir compte d'une consommation mi-année (hypothèse 1 ci-dessus). Concernant l'année 3, suite à l'étude de la consommation réelle effectuée en 2013, Gazifère a ajusté à la baisse la consommation moyenne annuelle afin de refléter les données réelles les plus récentes dans le calcul de la rentabilité du projet. En effet, en adéquation avec la volonté de la Ville de Gatineau de densifier la population, les nouveaux projets de construction, dont ceux se trouvant dans le périmètre du Chemin Pink, comprennent une forte proportion de condominiums. Ces derniers ont une consommation inférieure aux maisons unifamiliales. En 2013, Gazifère semble avoir ajouté une quantité plus importante de clients type condominiums par rapport à des maisons unifamiliales dans ce secteur de la Ville de Gatineau.